



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION
Valant règlement de consultation

Deux animations auprès des propriétaires et gestionnaires forestiers
Site Natura 2000 FR8301051 « Vallées et piémonts du Nord Forez » et
site Natura 2000 FR8301045 « Bois Noirs »

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Parc naturel régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitants (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Consultation simplifiée, marché simple passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

CONTEXTE

Les sites Natura 2000 « Vallées et piémonts du Nord Forez » et « Bois Noirs » sont des sites principalement forestiers et abritant des milieux humides / cours d'eau. Les enjeux liés à la gestion forestière en phase avec la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire sont importants et bien ciblés par les documents d'objectifs de ces deux sites.



Des animations à destination des propriétaires forestiers, et plus largement des gestionnaires et interlocuteurs des propriétaires forestiers, ont déjà été réalisées sur ces sites par le passé sur différentes thématiques, notamment pour les Bois Noirs autour de la gestion forestière en milieux humides / tourbeux, et pour le site Vallées et Piémonts du Nord Forez sur le développement des îlots de sénescence.

CONTENU DES MISSIONS

En 2024, le Parc naturel régional Livradois-Forez, structure animatrice des documents d'objectifs de ces deux sites, s'appuiera sur un prestataire pour réaliser une mission de sensibilisation auprès du public forestier (propriétaires, gestionnaires, et autres interlocuteurs des propriétaires forestiers), sur chaque site, visant à aborder en particulier :

- Pour le site des Bois Noirs : une visite sur le terrain en vallée de la Credogne, autour de la thématique de la gestion forestière en lien avec la présence d'un cours d'eau, afin d'aborder différents enjeux : franchissement de cours d'eau, recul de résineux sur les berges des cours d'eau, habitats d'intérêt communautaire et enjeux liés à la qualité de l'eau pour les espèces d'intérêt communautaire, exploitation forestière de milieux en situation topographique difficile. La question du réchauffement climatique et de l'adaptation des peuplements forestiers pourra également être abordée.
- Pour le site Vallées et Piémonts du Nord Forez : une visite sur le terrain dans une Hêtraie sur la commune de Vollore-Ville, afin d'aborder notamment les sujets suivants : gestion de la hêtraie et notion d'habitat d'intérêt communautaire, intérêts de l'exploitation en futaie irrégulière, espèces et biodiversité présentes.

Ces animations prendront la forme de visites de terrain sur une demi-journée, au mois de novembre 2024, et seront co-animées avec les chargé.e.s de mission Natura 2000 du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez.

Le prestataire se chargera :

- En concertation avec le Parc, d'organiser l'événement (lieu de RDV, lieu de visite, date, prise de contact avec le/les propriétaires concernés par les parcelles choisies pour la visite). Il conviendra de choisir des sites pouvant accueillir une trentaine de personnes en concertation avec le Parc.
- De préparer le listing des propriétaires et autres participants potentiels à contacter :
 - o Les propriétaires possédant une parcelle en bord de cours d'eau pour le site des Bois Noirs, dans le secteur du Nord de Thiers, Lachaud, Châteldon, St-Victor-Montvianeix, St-Rémy-sur-Durolle, Palladuc... Environ 300 propriétaires peuvent être contactés.
 - o Les propriétaires possédant une parcelle de hêtres, sur les communes du site Natura 2000 Vallées et Piémonts du Nord Forez et alentours (le site Natura 2000 Dore et Affluents est notamment à proximité immédiate). Environ 300 propriétaires peuvent être contactés
- D'envoyer les invitations par courrier aux propriétaires concernés.
- De compléter cet envoi par une communication sur les réseaux sociaux et autres canaux de communication utilisés habituellement par le prestataire.
- De proposer un contenu et de co-animer ces deux visites.



- De rédiger un compte rendu de ces deux visites, comportant a minima : le nombre de personnes présentes, le contenu des présentations et sujets abordés, une photo de l'événement, une analyse des résultats (atteinte de l'objectif visé ?) ainsi que des propositions / perspectives en termes d'animation et de sensibilisation de ce public sur chacun des sites Natura 2000 concerné.

Le Parc se chargera :

- De créer l'invitation ;
- De gérer les inscriptions pour la visite terrain ;
- De co-animer les visites (en particulier une partie sur l'exploitation en cours d'eau pour la visite des Bois Noirs), de présenter et de répondre aux questions sur la partie « Natura 2000 » ;
- D'animer le débat et de veiller au respect de la courtoisie.

Plusieurs échanges auront lieu entre le Parc et le prestataire retenu, avec a minima, un échange en amont de l'animation pour finaliser l'organisation et valider les sujets abordés.

Le contrat sera conclu pour une période comprise entre la notification du marché et le 31/12/2024.

(*) Logo du Parc et logos des financeurs de l'opération devant figurer dans les présentations et dans le rapport d'étude :



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural:
l'Europe investit dans les zones rurales



4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. La valeur scientifique et technique, la méthodologie proposée : 40%
2. Le prix : 60% ;

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.



5- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée.

6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes

- Un premier acompte de 30% sera versé à réception de la lettre de commande et sur présentation d'une facture.
- Le solde de 70 % sera versé à l'issue de la mission et sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le 4 novembre 2024 – 12 h (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.



Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

10- Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Descriptif de la prestation proposée et des moyens humains dédiés
- ✓ Un RIB
- ✓ Le devis

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional
Livradois-Forez